



## Jugement de divorce et inscription du jugement

Par **joulam**, le **17/06/2016** à **18:27**

Bonjour,

Je viens d'avoir un jugement de divorce par consentement mutuel. au moment de l'inscription pour valider le inscrire la dissolution du divorce. a ma grande surprise je vois inscrit sur la copie d'acte de naissance la mention marginale : mariage dissous par jugement prononcé par le tribunal...le 5 octobre 2015 et rectifié par jugement parce ce même tribunal par jugement rendue 10 mars 2016 .je voudrais savoir quelles incidences ça peut avoir si je présente cette copie d'acte de naissance si je veux me remarier et que dois je faire ?merci de votre réponse